

COMMUNE DE MARCHEMORET
COMTE RENDU SOMMAIRE

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt, le 12 décembre à 11h00,
En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la salle polyvalente de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire, <u>Etaient présents</u> : Mrs DURAND Jean-Louis, GIRARD David, Mme TRAVERS Aurore, Mrs MARY Patrick, DUBIEF David, MARTINIE Antoine, Mme GALLINA Laëtitia, Mrs COURBEBASSE Christian, MOUSSA Mohamed, MARLEIX Gilles, GROSJEAN Daniel. <u>Excusé représenté</u> : Mme MULLER Stéphanie ayant donné pouvoir à Monsieur GIRARD David.
Date de Convocation 27/11/2020	<u>Excusés</u> : Mr NADOTTI Cédric, Mme THOUVENIN Séverine, Mr DEL CORPO Mario.
Date d'affichage 18/12/2020	Secrétaire de séance : Mr DUBIEF David

Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative

De nouvelles écritures sont nécessaires pour abonder le chapitre 011 et 65 afin d'effectuer le règlement des dernières factures avant la fin de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative de la manière suivante :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budgété après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	164 169.04 €	- 3 200.00 €	3 200,00 €	162 997.04 €
011 Charges à caractère général	164 169.04 €		2 028.00 €	166 197.04 €
6226/011	2 000.00 €		2 028.00 €	4 028.00 €
012 Charges de personnel	240 720.00 €	- 3 200.00 €		236 348.00 €
6413/012	16 500.00 €	- 3 200.00 €		13 300.00 €
65 Autres charges gestion courante	41 452.00 €		1 172.00 €	42 624.00 €
6531/65	18 600.00 €		1 172.00 €	19 772.00 €

Tableau récapitulatif

	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budgété après DM
Total général des dépenses d'investissement	193 634.11 €			193 634.11 €

Total général des recettes d'investissement	193 634.11 €			193 634.11 €
Total général des dépenses de fonctionnement	517 048.58 €	- 3 200.00 €	3 200.00 €	517 048.58 €
Total général des recettes de fonctionnement	517 048.58 €			517 048.58 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Transfert des pouvoirs de police spéciale à la communauté de communes

Les articles 65 et 66 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoient le transfert automatique du pouvoir de police spéciale dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi.

L'article 75 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ajoute à la liste des transferts automatiques aux présidents d'EPCI à fiscalité propre en l'absence d'opposition des maires les polices spéciales de l'habitat relatives aux établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, à la sécurité des équipements communs des immeubles à usage principal d'habitation, aux bâtiments menaçant ruine,

La loi offre la possibilité que ces transferts ne puissent avoir lieu pour les communes dont le Maire a notifié son opposition.

Il est de la plus haute importance que le Maire conserve ses pouvoirs de police dans les domaines précités pour une bonne administration du territoire communal.

Considérant que la Communauté de Communes Plaines et Monts de France exerce une compétence en matière de collecte des déchets ménagers d'assainissement collectif et non collectif et que l'exercice de cette compétence implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au Président de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France,

Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert automatique du pouvoir de police spéciale dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi au président de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France et de s'opposer au transfert automatique du pouvoir de police spéciale de l'habitat relatives aux établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, à la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation, aux bâtiments menaçant ruine à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Reconduction de la carte achat

Monsieur le Maire propose de renouveler la carte achat souscrite auprès de la Caisse d'Epargne pour permettre des achats urgents et dont le règlement par mandat administratif n'est pas possible comme notamment l'achat de tickets de bus auprès de la SNCF.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser de signer tous les documents administratifs afférents au renouvellement de la carte achat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Groupe scolaire Yves DUTEIL : Contrat d'entretien du matériel chaud-froid-laverie-auxiliaire-traitement de l'eau-ventilation

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'entretien de l'ensemble du matériel de la cuisine du restaurant scolaire du groupe scolaire Yves DUTEIL à passer avec la société HELLIN CUISINES pour l'année 2021.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Création de poste

Pour accueillir la personne qui remplacera Madame TAVERNIER, l'an prochain, Monsieur le Maire signale qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet, le poste actuel de Madame TAVERNIER ne correspondant pas au poste actuel de la nouvelle recrue, qui intégrera la collectivité par voie de mutation au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à déclarer la création de poste auprès du centre de gestion.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Suppression de poste

Monsieur le Maire informe que le poste de Madame TAVERNIER doit être supprimé à compter du 1^{er} janvier 2021, étant nommée sur un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter de cette même date.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Considérant les différents mouvements au sein du personnel communal, Monsieur le Maire donne lecture du tableau des effectifs modifié comme suit :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Filière Administrative			
Attaché territorial	A	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	35 heures
Filière Technique			
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	24 heures
Filière Animation			
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint d'animation territorial	C	1	35 heures
Filière médico-sociale			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	23 heures
TOTAL		8	

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Modalités de mise en œuvre du télétravail

Suite à l'état d'urgence sanitaire lié au risque épidémique en cours et le caractère exceptionnel de la situation, Monsieur le Maire signale que l'exercice des fonctions en télétravail a été proposé à Madame DOUX-GAYAT, dès lors que les activités peuvent être télés travaillées.

Il est proposé d'autoriser la mise en œuvre du télétravail et l'utilisation de l'équipement informatique personnel de l'agent sur deux jours flottants ; de mettre à sa disposition un téléphone portable, l'accès à la messagerie professionnelle et à l'accès aux logiciels indispensables à l'exercice de ses fonctions. Il pourra être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Nomination d'un nouveau membre bénévole du CCAS en remplacement d'un membre démissionnaire

Monsieur le Maire signale que Madame GENTY a démissionné en sa qualité de membre bénévole du CCAS. Madame PETIT sera désignée par arrêté municipal en qualité de nouveau membre pour la remplacer.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.